



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



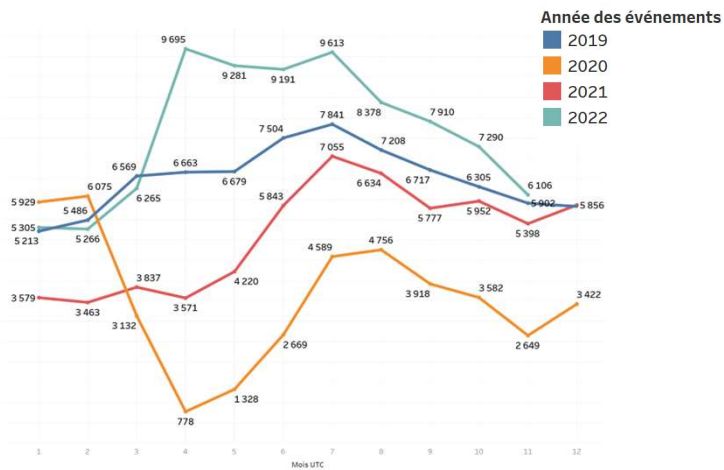
STATE'S RISK MANAGEMENT SINCE 2020 PANDEMIC

**From low activity in 2020 to hectic summer 2022...
towards 2023**

Safety Analysis: what's in there?

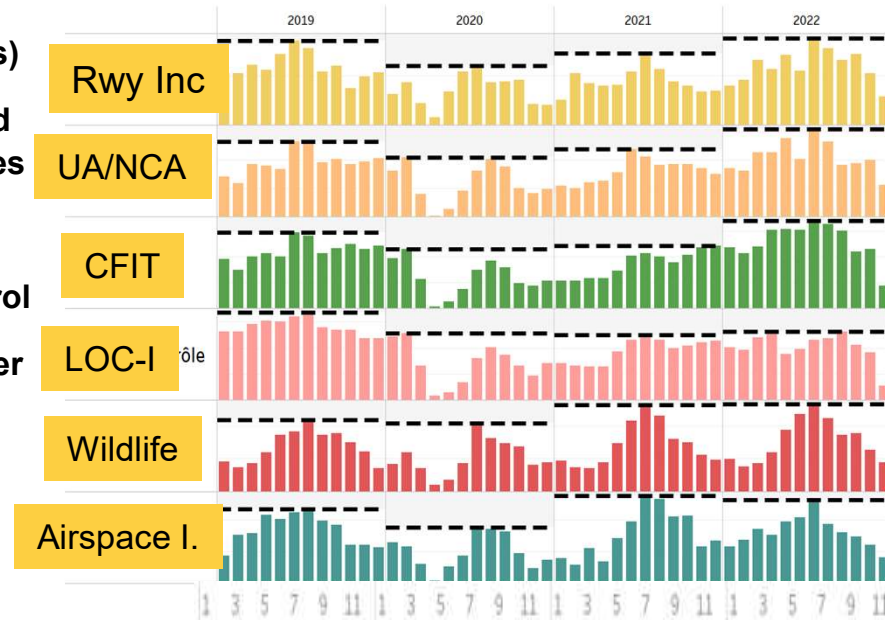
Some of our KPIs

Record high reporting rate (92,000)




Contributors : 4Flight, Transavia growth, loss of GPS signal, fatigue...

- 2022 : high rate of RWY incursions (+ in some airports)
- Slight increase in unstabilised and non-compliant approaches
- CFIT : WIP – QNH setting
- Wildlife hazard : ±under control
- Airspace infringement : summer peak
- Drivers' skills on maneuvering area
- Unruly passengers



Phase 1 Safety info leaflet with rec. + focused oversight + Safety Study + webinar « one year later »

 INFO SÉCURITÉ DGAC N° 2020/02	
<p>Une info sécurité est un document diffusé régulièrement par la DGAC, non assés d'une obligation réglementaire dans le but de s'entretenir l'attention de certains acteurs de l'aviation civile sur un risque identifié ou de promouvoir des bonnes pratiques. Cette info sécurité est diffusée sur https://www.avisos.dgac.fr/avisos/informations.</p>	
Opérateurs concernés	Exploitants d'avions ayant subi une baisse significative ou un arrêt d'activité vol durant la crise sanitaire Covid-19
Sujet	Menaces liées à la reprise des opérations aériennes
Objectif	Attirer l'attention des exploitants concernés sur certains risques auxquels ils sont susceptibles d'être exposés et proposer des mesures de réduction des risques afin d'accompagner la reprise d'activité
Contexte	<p>La pandémie de Covid-19 a conduit une grande partie des exploitants d'avions à mettre en sommeil partiellement ou totalement leur activité, une partie du personnel a été sans activité durant plusieurs semaines voire plusieurs mois. De plus, les opérations aériennes à la reprise seront différentes des opérations antérieures sur de nombreux aspects, de façon choisie ou subie par les exploitants. Cette situation est génératrice de problématiques de sécurité inhabituelles.</p> <p>Par ailleurs, dans le cadre de la notification des événements à l'autorité, la DSAC a pu détecter un certain nombre de risques associés aux opérations pendant la crise et qui sont susceptibles de persister à la reprise.</p> <p>Les informations diffusées au travers de cette info sécurité traitent de menaces génériques pouvant concerner tout exploitant, et de bonnes pratiques qui peuvent y être associées.</p> <p>Les problématiques liées à la gestion des formations des PNF ont leur programmation en vol dans l'objet d'une communication spécifique https://metsac.dgac-aviation-civile.gov.fr/metsac/external/communication/3220.</p>
Menaces et mesures de réduction des risques	<p>Organisation</p> <p><i>Gestion des effectifs</i></p> <p>La reprise des vols suppose la réactivation en amont des différents services ; le cas échéant, des ressources doivent être provisionnées pour préparer les procédures associées aux éventuelles modifications de l'activité (modifications de routes, nouvelles destinations, développement du transport de fret, etc.)</p> <p>✓ Stratégie de gestion de la remontée des effectifs des différents services (CO, Bureau d'Études, SCS, analystes, etc.) en adéquation avec le volume et la nature de l'exploitation qui reprend.</p>
<p>Toute remarque quant à la mise en œuvre des mesures proposées dans cette info sécurité DGAC est à adresser à info@avisos.dgac.fr.</p> <p>Info Sécurité DGAC n° 2020/02 - Version n°2 du 8 juillet 2020</p>	



Awareness, rely on SMS, report, analyse, beware of sub-contracting
Robust methods: adherence to SOP & TEM

Phase 2 2022 Ramp-up, traffic increase, overheating

New issues: fatigue, lack of staff,


Skill degradation, mishaps in GHSP

Mid-July SIL on ground ops :

- Training
- Ramp operations,
- Ground staff pairing...

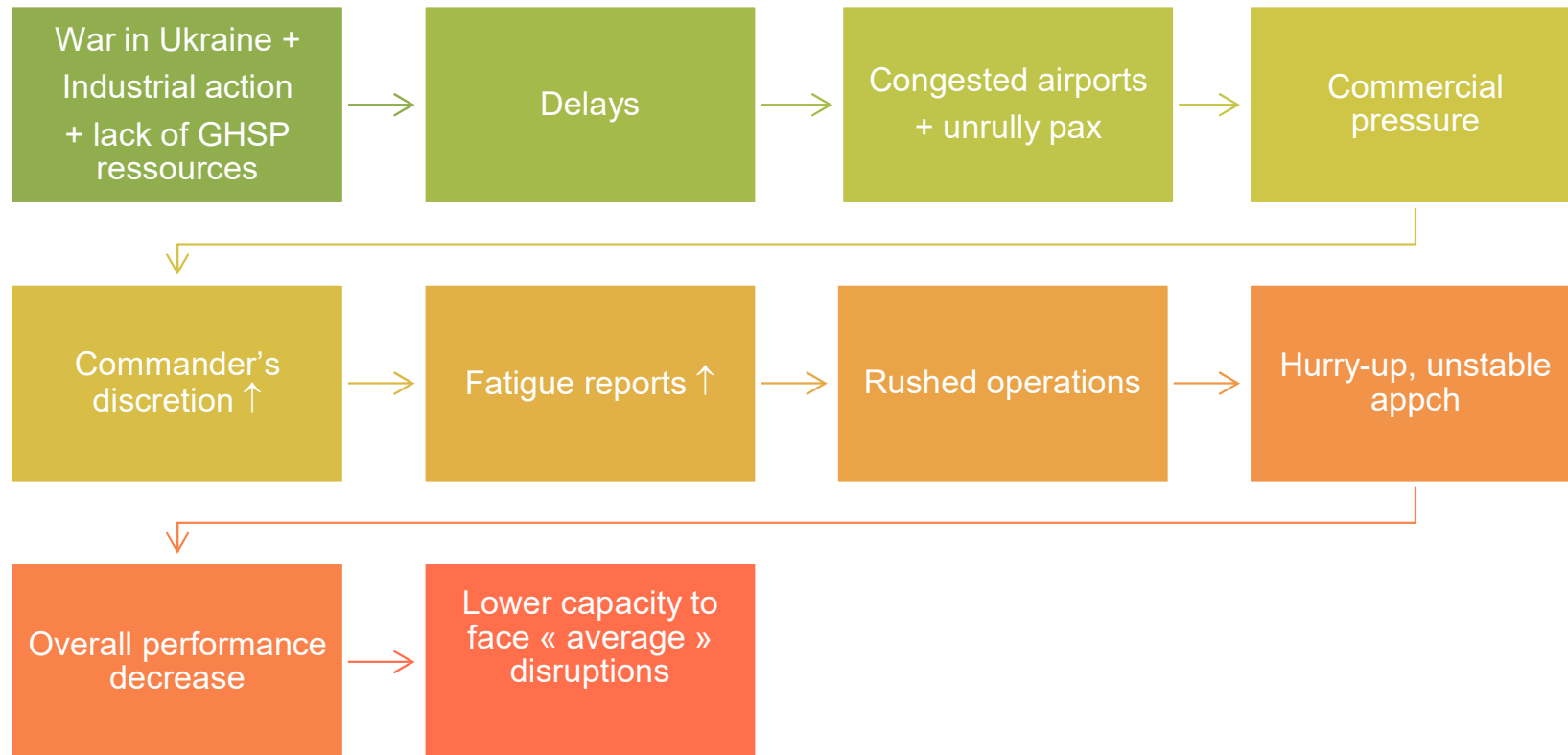
General aviation:
ADR operators to
play a role on
uncl ADR

SIL on Hot
temperatures

 INFO SÉCURITÉ DGAC N° 2022/01	
<p>Le présent document est un document officiel émis par la DGAC, son usage est obligatoire pour le tout est d'ordre réglementaire de nature administrative. Toute réimpression est interdite sans l'autorisation écrite de la DGAC.</p>	
Opérateurs concernés	<input type="checkbox"/> Assistants en escale <input type="checkbox"/> Transporteurs aériens
Sujet	Maîtrise des risques associés aux opérations sur le terrain en contexte de forte reprise d'activités
Objectif	L'objectif de cette information de sécurité est d'alerter les transporteurs aériens et les assistants en escale et de leur rappeler l'importance de la maîtrise des risques liés aux opérations d'assistance en escale et au respect des contraintes de travail des personnels, dans un contexte de renouvellement d'effectifs, susceptible de conduire à une dégradation temporaire. À l'été 2022, du fait de la complexité des opérations de recrutement et de la dégradation des prévisions de TATA prévoyant un rebond à la normale du trafic aérien au plus tôt en 2024, l'été 2022 est déjà marqué par une nette reprise du trafic. Le trafic aérien sur certaines plateformes françaises pourrait ainsi dépasser celui de l'été 2019. Cette reprise du trafic crée des enjeux supplémentaires en matière de ressources humaines pour les acteurs du transport aérien, notamment au niveau de l'assistance au sol. Depuis le début de la pandémie, la baisse d'activité a entraîné une diminution des effectifs. Aujourd'hui, les entreprises doivent de nouveau disposer de personnels formés en nombre suffisant pour répondre aux besoins des transporteurs aériens. Dans son « Évaluation et analyse des risques de l'aviation civile pendant la période de faible activité 2020 », la DGAC recommande aux assistants en escale de veiller à maintenir actifs de leur agilité une connaissance suffisante des risques liés à leur activité, en particulier au respect des procédures et au maintien des réflexes acquis en matière de notification d'événements.
Contexte	Les recrutements nombreux de nouveaux personnels ne disposant pas forcément d'une expérience préalable, afin de répondre à la demande opérationnelle pour l'été 2022, conduisent désormais non plus seulement à maintenir, mais à constituer chez ces nouveaux arrivants, cette maîtrise des procédures, la conscience des risques et la culture de sécurité. Les programmes de formation initiale des personnels au sol ne peuvent être que éphémères. Ces compléments de consolidation entrent progressivement chez les personnels, au fil de l'expérience acquise sur le terrain. Plusieurs événements de sécurité notifiés à l'autorité mettent en évidence les risques pour la sécurité des vols induits par ce contexte, pouvant inclure des chocs entre, des chargements incorrects ou un centrage erroné. Leurs causes racines peuvent parfois être : <ul style="list-style-type: none"> □ Une maîtrise insuffisante des procédures de travail à proximité des avions ; □ Une connaissance des risques associés à l'activité d'assistance en escale insuffisamment développée. En conséquence, la DGAC recommande que : <ul style="list-style-type: none"> □ Les assistants en escale mettent en œuvre les mesures nécessaires pour s'assurer du respect rigoureux des programmes de formation des personnels au sol comprenant notamment une formation pratique. Le compagnonnage est à ce titre une mesure particulièrement encouragée ; □ Les assistants en escale doivent, dans la mesure du possible, d'affecter plusieurs agents nouvellement recrutés au traitement d'un même avion ; □ Les transporteurs aériens et les assistants en escale renforcent la supervision des opérations de travail sur le terrain ; □ Les assistants en escale s'assurent que des procédures de notification des événements de sécurité vers les transporteurs aériens, et vers l'autorité, existent, sont correctement mises en œuvre et font l'objet d'analyses afin d'en tirer tous les enseignements et de mettre en œuvre les actions nécessaires afin d'éviter leur répétition.
Actions recommandées	(voir le contenu de la table ci-dessus)



Phase 3: systemic hazard identification for 2023



Awareness ± OK
Preparedness ??

Phase 3: mitigation for Summer 2023 (1/4)

Reminder of Safety promotion « TARMAC » & « SAFAER »

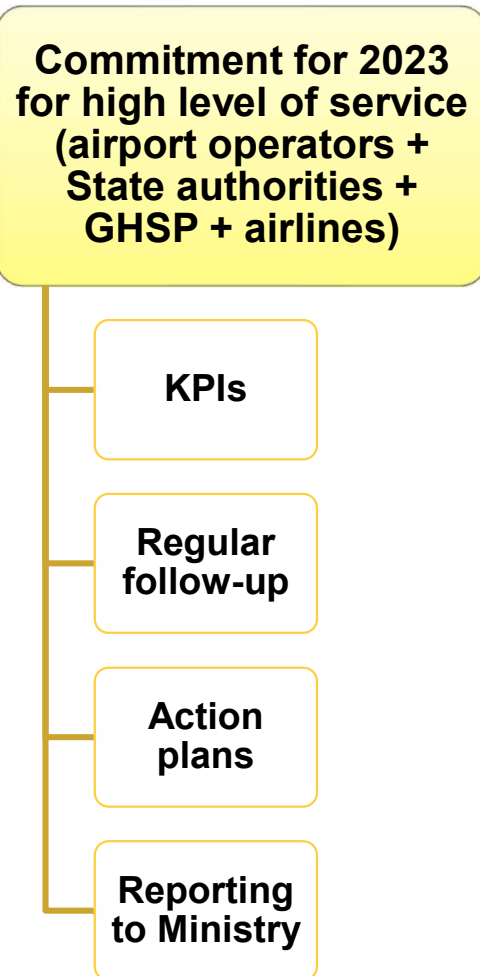
GHSP 23 videos:

<https://www.ecologie.gouv.fr/en/node/2809>

Loadsheet, loading, refueling, W&B, drivers



Phase 3: mitigation for Summer 2023 (2/4)



 **GOUVERNEMENT**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires
Ministère de la Transition énergétique

Actualités Politiques publiques Démarches Ministères

[Accueil](#) → [Presse](#) → [Une charte d'engagement avec les acteurs du transport aérien français en faveur de la qualité de service](#)

Une charte d'engagement avec les acteurs du transport aérien français en faveur de la qualité de service

[Partager](#) [Tweeter](#) [inPublier](#) [Imprimer](#)

Le Vendredi 25 novembre 2022

A l'occasion du Congrès annuel de l'Union des Aéroports Français & Francophones

Phase 3: mitigation for Summer 2023 (3/4)

**Unruly passengers
legislation stiffened**

**Intentional damage to
airplane w safety impact**

- **75.000 € and/or 5 yrs jail
sentence**

**Failure to comply w
safety instructions,
hampering crews duties**

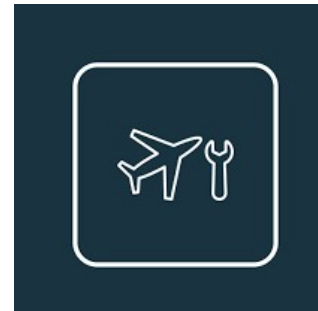
- **10,000€ and/or 4 years travel
ban**

Phase 3: mitigation for Summer 2023 (4/4)



Long term

Cooperation with
labour agency
(unemployment) to
promote maintenance
jobs & careers





**MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



THANKS FOR YOUR ATTENTION

QUESTIONS?